

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Jeudi 14 mars 2024, à 19 h
À la salle du conseil de l'hôtel de ville
Webdiffusée à l'adresse ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne
et sur la chaîne [YouTube](#) de la Ville de Montréal.

Présences : Mme Kaïla A. Munro, présidence
M. Benoit Langevin, vice-présidence
Mme Marie-Claude Baril, membre
M. Julien Hénault-Ratelle, membre
M. Peter Malouf, membre
Mme Anne-Marie Sigouin, membre
Mme Josée Troilo, membre

Absences : Mme Anne Saint-Laurent, vice-présidence
Mme Michèle Flannery, membre
Mme Dominique Ollivier, membre
M. Abdelhaq Sari, membre

Le quorum est atteint.

1. Ouverture et mot de bienvenue

La présidente de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, Mme Kaïla A. Munro, ouvre la séance à 19:01. Elle souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance. Elle invite ensuite les membres de la Commission à se présenter à tour de rôle.

La présidente explique le déroulement de séance d'audition de mémoires et opinions, la deuxième d'une série de trois dans le cadre de la consultation sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise. Elle précise les éléments du processus de consultation et invite toutes les personnes intéressées à visiter la plateforme www.realisonsmtl.ca/politique-vie-nocturne pour trouver le document de consultation et d'autres informations, ainsi que remplir le sondage et la boîte à idées.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

La présidente soumet le projet d'ordre du jour de la séance, centré sur le dépôt et l'audition des mémoires et opinions.

Sur une proposition de Mme Anne-Marie Sigouin, appuyée par M. Benoit Langevin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Politique de la vie nocturne montréalaise

La présidente rappelle que les présentations diffusées ce soir seront déposées sur la page web de la consultation, à www.ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne.

3.1 Dépôt des mémoires et opinions écrites ne faisant pas l'objet d'une présentation

Il n'y a pas de dépôt de mémoire ou d'opinion écrite ne faisant pas l'objet d'une présentation. La présidente rappelle que les mémoires et opinions écrites peuvent être déposées à la Commission jusqu'au 22 mars. Ils seront lus avec attention par les commissaires et seront utilisés dans la préparation des recommandations.

3.2 Audition et dépôt des mémoires et opinions — partie 1¹

La présidente décrit le fonctionnement de la période d'audition des opinions et donne quelques consignes aux personnes qui prendront la parole.

Mme Munro invite ensuite la première personne prévue à l'horaire à commencer sa présentation.

- **Conseil des Montréalaises**

Mme Nelly Dennene, présidente du Conseil des Montréalaises, prend la parole. Elle explique les observations du Conseil et ses recommandations, comme illustré dans la [présentation visuelle](#) projetée à l'écran intitulée « Politique de la vie nocturne : une ville festive pour toutes ».

La présidente remercie Mme Dennene pour la présentation ainsi que Mme Amélie Boudot, qui l'accompagne. Elle ouvre la période de questions et commentaires à l'intention des commissaires.

| Commissaires | Questions / commentaires |
|--------------------|--|
| M. Benoit Langevin | Demande comment le Conseil des Montréalaises voit une façon de faire qui serait autre que le recours au SVPM, par exemple une équipe médiation sociale en collaboration avec le 311. |

¹ Les présentations peuvent être visionnées sur la liste de lecture YouTube de la Commission, à https://www.youtube.com/watch?v=I9FhTYUkn68&list=PLTCuXtmZ_Ew5Gaose8dUwExxPsSvpD3kn

| | |
|------------------------|--|
| Mme Anne-Marie Sigouin | <p>Remercie de la présentation et du travail accompli par le Conseil des Montréalaises.</p> <p>Précise qu'un plan d'action pourrait être mis en place peu de temps après l'adoption de la Politique. Demande les actions prioritaires qui devraient être mises en place pour viser une plus grande sécurité des femmes dans l'espace de la nuit montréalaise.</p> |
| M. Peter Malouf | <p>Félicite pour la présentation et pour les explications claires. Demande des faits et des statistiques pour assurer que les efforts soient mis à la bonne place et au bon moment, sachant que les ressources sont limitées. Par exemple, des mesures de protection doivent être mises en place lors du Grand Prix. Suggère de définir les périodes où des ressources doivent être déployées, comme des programmes d'éducation et des programmes d'accompagnement de type nez rouge.</p> <p>Est d'avis que les statistiques aideront à définir ces moments et à mettre rapidement en place des solutions pratiques.</p> |
| M. Benoit Langevin | <p>Demande si une offre de service en transport en commun qui sort du cadre actuel, par exemple les taxi-bus, sera proposée par le Conseil des Montréalaises dans son mémoire.</p> |
| Mme Kaïla A. Munro | <p>Se dit impressionnée par la qualité de la présentation et est ravie de constater que le Conseil des Montréalaises est en faveur d'une politique de la vie nocturne.</p> |

La présidente invite Nelly Dennene à prononcer un mot de la fin. Mme Dennene précise qu'il est possible de rallier les aspects économiques et sécuritaires dans la Politique de la vie nocturne. Mme Munro cède ensuite la parole aux représentantes du Collectif social.

- **Collectif social**

Mme Andréanne St-Gelais, directrice générale, et Mme Louise Cottreau, chargée de projet, présentent le Collectif social, un OBNL qui déploie des missions communautaires ou sociales pour les jeunes de 18 à 35 ans. L'un de ses axes de travail est la prévention et la lutte contre les violences à caractère sexuel. Le projet le plus connu du Collectif est le protocole d'accréditation « Commande un Angelot ».

Le Collectif s'interroge sur la notion de sécurité mentionnée à plusieurs reprises dans le projet de Politique de la vie nocturne. Mme Cottreau rappelle qu'il s'agit d'un concept large, qui peut inclure la violence armée, la criminalité, les activités de surveillance, les questions d'aménagement urbain, etc. Elle déplore que trop souvent, l'enjeu de la violence sexuelle soit occulté. Elle est d'avis que dans le projet de politique, l'enjeu devrait être nommé de façon plus explicite. Des études montrent que le

harcèlement et les violences sexuelles sont vécus de façon récurrente et visent de façon disproportionnée certaines catégories de la population, comme les communautés LGBTQIA2S+, les femmes, les jeunes, les personnes racisées et autochtones.

Mme Cottureau poursuit en expliquant que les lieux où il y a de la consommation d'alcool ou qui sont de nature festive sont des endroits plus à risque en ce qui concerne le harcèlement et les violences sexuelles. Ainsi, la Politique pour une vie nocturne aura probablement pour effet positif d'augmenter le nombre et la durée des événements festifs, mais pour atteindre les objectifs de ville sécuritaire et inclusive, il faut travailler à l'enjeu de sécurité que représentent le harcèlement et les violences sexuelles.

Mme St-Gelais rappelle que de nombreuses pratiques en matière de sécurité ont été mises de l'avant dans les dernières années, mais qu'on ne peut pas en mesurer l'efficacité. Les propriétaires de bar et les organisateurs d'événements festifs n'étant pas des spécialistes de la sécurité, il est important de s'allier avec des organismes qui ont des pratiques efficaces et de mettre les ressources au bon endroit. Pour cela, la sécurité et les mesures de prévention doivent être réfléchies en amont et des ressources financières doivent y être consacrées. Ces services de prévention pour les milieux festifs doivent être offerts gratuitement ou à faible coût. Enfin, il faut une pensée à long terme ; un seul projet n'est pas suffisant, alors que le collectif constate une réticence à financer des projets récurrents.

Mme St-Gelais applaudit le changement de culture que représente le projet de Politique de la vie nocturne. Elle souhaite que la mise en place de mesures pour prévenir le harcèlement et les violences sexuelles dans les événements festifs devienne un automatisme et que les organisations qui le font déjà soient reconnues.

Le Collectif croit qu'il faut mettre en place un écosystème nocturne sécuritaire pour qu'à la sortie des événements festifs, les personnes soient aussi en sécurité. La notion de la prévention doit être associée à la mobilité et va au-delà des questions de l'aménagement urbain (éclairage, visibilité).

La Politique de la vie nocturne montréalaise cherche à être inclusive. Or, la nuit discrimine déjà des pans entiers de la population. Encore beaucoup de personnes veulent sortir la nuit, mais ont peur de le faire. En ce moment, la nuit est encore très conjugulée au masculin. Le Collectif souhaite que la Politique permette aux personnes de se réapproprier la nuit.

Enfin, le Collectif est d'avis que la Politique de la vie nocturne doit s'ancrer dans l'ensemble des arrondissements et non seulement aux endroits plus fréquentés. Mme Cottureau relève le défi de mobilité associé aux activités de la vie nocturne. Le Collectif accueille de façon très positive le projet de table de concertation sur la vie nocturne mentionné dans le document de consultation et souhaite y contribuer.

Mme Cottureau conclut en souhaitant que le terme « sécuritaire » soit ajouté aux qualificatifs de la marque Montréal.

La présidente remercie les représentantes du Collectif social pour leur présentation. Elle ouvre ensuite une période de questions et commentaires des commissaires :

| Commissaires | Questions / commentaires |
|---------------------------|--|
| M. Julien Hénault-Ratelle | Remercie pour la présentation. Sur l'aspect de la sécurité pour la prévention du harcèlement et de la violence dans les lieux où on consomme de l'alcool, abordé par les présentatrices, demande quelles actions devraient être posées ; et si la formation obligatoire pour les tenanciers de bars serait une des options. Demande si ces mesures doivent avoir une corrélation avec l'obtention d'un permis de vente d'alcool aux heures étendues. |
| Mme Marie-Claude Baril | Remercie pour la présentation. Souhaite savoir comment fonctionne le programme d'accréditation et s'il faut s'inscrire et la renouveler. Demande si l'organisme est financé par projets et souhaite plutôt être financé à la mission. |
| Mme Josée Troilo | Les présentatrices ont affirmé qu'il y avait des « yeux » présents sur le terrain lors de festivals. Demande des précisions sur le programme présenté par le Collectif social : ces personnes formées doivent-elles intervenir et agir ? |
| M. Peter Malouf | Rappelle que les présentatrices ont dit avoir éduqué 50 bars, ce qui représente seulement 5 % des bars à Montréal. Demande le nombre d'employés dans l'équipe et le type de budget pour ces projets. Affirme que l'éducation est très importante et que le fort taux de roulement dans les bars et les restaurants oblige à une éducation en continu. Demande si une plaque placée sur chaque établissement où la certification serait affichée aurait un impact sur le sentiment de sécurité des personnes. Demande si le Collectif a d'autres plans pour élargir le programme et si ce sont les ressources disponibles qui le limitent. |
| Mme Marie-Claude Baril | Revient sur l'écosystème de la nuit en dehors des lieux festifs, que le Collectif social souhaite plus sécuritaire et demande des pistes de solution pour former un plus grand nombre de personnes. Demande si le programme « Témoin actif » est disponible sur le site internet du Collectif et demande la pertinence de l'implanter dans les écoles secondaires. |

La présidente remercie Mmes St-Gelais et Cottreau pour leur présentation, puis invite l'intervenant suivant à prendre la parole.

- **Club Unity**

Mathieu Drapeau est propriétaire de la discothèque Club Unity, un établissement en affaires depuis plus de 25 ans sur la rue Sainte-Catherine Est. Les heures d'opération sont de 22 heures à 3 heures la fin de semaine, pour un total d'environ 15 heures d'opération par semaine. Le Club reçoit environ 2 000 visiteurs par semaine et environ 125 000 visiteurs par année et compte sur 30 employés, la plupart à temps partiel, et dont la majeure partie font partie de la communauté LBGTQ+. Le Club emploie dix agents de sécurité. Ouvert à tous les publics, le Club offre à une communauté marginalisée et à un public inclusif des spectacles et des prestations artistiques.

M. Drapeau souhaite commenter sur les heures de fermeture qui sont présentement à 3 heures (fin de la consommation à 3 heures et heure de fermeture du Club à 4 heures). Il affirme qu'il s'agit d'une épée de Damoclès pour les bars et les discothèques. Il y a des effets néfastes sur les clients et cela crée une période conflictuelle à la sortie du bar. En hiver, cela crée aussi une affluence au vestiaire. Les gens s'attourent sur la rue à la sortie du bar; parfois, jusqu'à 500 personnes s'attourent sur le trottoir, lorsque la rue n'est pas piétonne. Les agents de sécurité œuvrent à l'intérieur pendant cette période et ne peuvent pas accompagner les personnes à l'extérieur.

M. Drapeau constate que la clientèle plus jeune a tendance à consommer de façon excessive avant d'entrer dans la discothèque, puis à l'intérieur, pour profiter de la soirée le plus possible dans ces heures écourtées.

Sur un autre ordre d'idées, M. Drapeau fait remarquer que les heures écourtées empêchent la discothèque d'offrir des soirées pour des groupes plus underground ou niches, puisque le Club doit réserver ses heures d'ouverture à la clientèle générale pour entrer dans ses frais. La bonification des heures jusqu'à 6 heures du matin permettrait d'offrir à la communauté une expérience plus étoffée en matière de divertissement et des soirées niches. Cela permettrait de plus de bonifier le nombre d'employés, d'apporter des retombées économiques pour la Ville et de faire rayonner Montréal comme une plaque tournante de l'événementiel.

M. Drapeau affirme que si la Politique de la vie nocturne est adoptée, il ne se passera pas grand-chose au début. Les promoteurs de la fête auront besoin de temps pour développer une offre bonifiée et changer les mœurs des Montréalais. Cela permettrait d'étaler la soirée et les sorties, de causer moins de frictions à la sortie des bars et de ne pas causer d'embouteillage dans les services de raccompagnement.

La présidente ouvre la période de questions et de commentaires à l'intention des commissaires.

| Commissaires | Questions / commentaires |
|---------------------|--|
| M. Peter Malouf | Demande de préciser l'objectif recherché par M. Drapeau pour les heures de fermeture prolongées. Demande si la clientèle du Club Unity pourrait rester en place jusqu'à 6 heures du matin. |

| | |
|---------------------------|--|
| | <p>Demande si les agents de sécurité sont bien formés, malgré le fort roulement de personnel.</p> <p>Soulève la synergie entre les présentations entendues ce soir.</p> <p>Est d'avis que ça prend des personnes impliquées dans un club comme Unity pour bien comprendre les enjeux et pose plusieurs questions opérationnelles.</p> <p>Affirme qu'on a besoin d'une bonne vie nocturne bien gérée à Montréal et remercie pour la présentation.</p> |
| Mme Josée Troilo | <p>Demande si le même problème de conflits qui se pose à 3 heures le matin risque de se poser à 6 heures.</p> |
| M. Julien Hénault-Ratelle | <p>Souligne l'enjeu de la cohabitation sociale spécifique au Village et demande des pistes de solution pour contrer ce phénomène.</p> <p>Demande les actions spécifiques à entreprendre si on étend les heures de vente d'alcool.</p> |
| Mme Anne-Marie Sigouin | <p>Affirme que l'intervention de Club Unity déconstruit certains mythes sur la vie la nuit et sur les activités des bars en particulier. Réfère à un article de La Presse intitulé « Convaincs-moi... que les fêtards doivent se coucher à 3 h du matin » et affirme que les personnes qui ne sont pas des habituées de ces milieux se posent ce type de questions. Affirme que les propos tenus ce soir ont été éclairants.</p> |
| M. Benoit Langevin | <p>Demande à M. Drapeau son avis à titre de tenancier de bar : s'il n'y avait pas d'heures de fermeture de bar, et considérant les nouvelles drogues de synthèse et la recrudescence de la crise des opioïdes, manquera-t-on de ressources de prévention ? Affirme qu'on aura besoin de travailleurs de rue de nuit et de services de prévention à la sortie des bars.</p> |
| Mme Kaïla A. Munro | <p>Rappelle que M. Drapeau a mentionné qu'il n'y aurait pas nécessairement d'augmentation des revenus avec des heures d'ouverture prolongées, ainsi que le contexte de pression immobilière. Demande si l'intervenant a constaté dans l'industrie que la flexibilité des heures pourrait aider la survie de certaines institutions.</p> |

La présidente remercie M. Drapeau pour sa présence. Elle invite ensuite les prochaines personnes à prendre la parole.

- **Les SMAQ**

M. Jon Weisz, fondateur et directeur général des Scènes de musique alternatives du Québec (SMAQ), Paola Dugit-Gro et Xavier Bordeleau expliquent les principaux points contenus dans la [présentation](#) de l'organisation.

La présidente remercie les intervenants pour leur présentation et ouvre une période de questions et commentaires des commissaires :

| Commissaires | Questions / commentaires |
|---------------------------|---|
| M. Julien Hénault-Ratelle | <p>Remercie les intervenants pour les pistes de solution concrètes. Demande des précisions sur le fonctionnement et le but des équipes de médiation mentionnées par les intervenants.</p> <p>Demande des informations complémentaires sur le programme d'aide opérationnel et son enveloppe de 2 M\$.</p> <p>Suggère aux intervenants d'ajouter des informations sur le critère de permis d'occupation dans le mémoire qu'ils déposeront à la Commission.</p> |
| M. Benoit Langevin | <p>Réfère à la recommandation qui porte sur le soutien financier pour le rachat des bâtiments abritant des lieux de diffusion. La ville de Montréal dispose d'un important nombre de bâtiments vacants dont elle est propriétaire, qui n'ont pas de vocation. Demande si des diffuseurs pourraient être intéressés par ces bâtiments, dans le cadre d'un programme jumelé.</p> |

La présidente remercie les représentantes et représentants des SMAQ. Elle annonce ensuite une pause avant de poursuivre la séance avec d'autres présentations.

3.3 Audition et dépôt des mémoires et opinions — partie 2

La présidente annonce la reprise de la séance. Elle invite la présentatrice suivante à prendre la parole.

- **Elsa Fortant**

Elsa Fortant se présente comme une citoyenne, une noctambule et une usagère-observatrice de la nuit, notamment dans le cadre de ses travaux de maîtrise et en tant que journaliste. Elle explique les principaux points et ses recommandations contenus dans la [présentation](#) projetée à l'écran.

La présidente remercie Mme Fortant et ouvre une période de questions et commentaires des commissaires :

| Commissaires | Questions / commentaires |
|---------------------------|---|
| M. Benoit Langevin | <p>Rapporte qu'on a entendu parler d'un maire de la nuit qui servirait d'ambassadeur. Dans la présentation de Mme Fortant, aux pages 4 et 5, on parle d'un commissaire et d'un observatoire de la vie nocturne. Demande de préciser la description de tâches qu'aurait un commissaire et l'utilité de l'observatoire.</p> <p>En reprenant l'exemple donné par l'intervenante, affirme qu'à Ottawa, la personne en charge traite les plaintes. Demande si le rôle prévu à Montréal serait d'analyser et d'actualiser les besoins des acteurs de la vie nocturne.</p> |
| Mme Anne-Marie Sigouin | <p>Remercie pour la présentation et souligne comment les présentations de la soirée sont complémentaires.</p> <p>Demande des précisions sur la 4e catégorie des recommandations offertes par l'intervenante, soit de s'appuyer sur la médiation et l'art public.</p> |
| M. Julien Hénault-Ratelle | <p>Rappelle que la présentatrice a abordé les zones de culture nocturne, notamment dans les zones industrielles. Demande si elle songe à des zones spécifiques et comment elle voit des pistes de solution pour bien desservir ces zones en matière de transport en commun.</p> |

La présidente remercie Mme Fortant pour sa présentation portée avec cœur et pour la pertinence des suggestions. Mme Munro invite le dernier intervenant de la séance, Simon Pelletier-Gilbert, à prendre la parole.

- **Simon Pelletier-Gilbert**

Simon Pelletier-Gilbert est artiste et entrepreneur dans le secteur des arts performatifs et citoyen actif dans les différents secteurs culturels de la vie nocturne. Il remercie les intervenants précédents pour leur présentation.

M. Pelletier-Gilbert souhaite proposer des points qui s'inscrivent dans une vision à plus long terme. Montréal est réputée internationalement pour son grand bassin d'artistes et comme pôle de création. C'est ce qui lui confère les qualificatifs courants de ville créative et festive. Dans le milieu des arts, la raison de la présence de ces artistes installés est assez unanime et tient au prix abordable des loyers. Il affirme que Montréal est assis sur une mine d'or... et sur une mine qui dort. Il invite à ne pas sous-estimer l'impact qu'aura le développement d'une économie de nuit.

Dans l'élaboration d'une Politique de la vie nocturne, M. Pelletier-Gilbert croit qu'il est inévitable d'envisager une gentrification accélérée et donc de réfléchir à la rétention des artistes dans un contexte précaire. Il rappelle que les artistes sont le tissu de la vie nocturne à Montréal et le cœur qui la fait battre. La gentrification a un impact sur la scène artistique locale. Les artistes sont attirés par les

quartiers abordables ; l'augmentation des loyers les oblige à quitter leur espace de création. Cela entraîne une décentralisation des artistes vers des quartiers périphériques ou des villes voisines où le coût de la vie est plus abordable. Les problèmes actuels de bruit et d'insécurité se déplaceront avec eux. M. Pelletier-Gilbert affirme que la décentralisation peut entraîner la dispersion des communautés artistiques préexistantes. De plus, la nouvelle population arrivante peut avoir des préférences différentes, entraînant la marginalisation des espaces et des expressions artistiques locales.

La gentrification peut stimuler un renouveau artistique en injectant des ressources financières dans la scène culturelle, les galeries d'art et les studios. Des espaces de performance peuvent émerger. Cela peut également conduire à une commercialisation accrue de l'art avec une concentration sur les formes plus accessibles et commerciales. M. Pelletier-Gilbert invite à trouver des solutions pour un équilibre entre les forces concurrentes pour soutenir une scène dynamique et inclusive.

Mme Munro remercie Simon Pelletier-Gilbert et ouvre la période de questions et de commentaires à l'intention des commissaires.

| Commissaires | Questions / commentaires |
|------------------------|--|
| Mme Marie-Claude Baril | Suggère de fournir un écrit de ce qui a été partagé par l'intervenant. Souligne qu'une autre commission permanente va étudier la Politique de développement culturel à l'automne prochain et l'invite à y contribuer. |
| Mme Kaïla A. Munro | Demande si le présentateur a une piste de solution sur l'effet de gentrification à partager. |
| Mme Anne-Marie Sigouin | Partage une réflexion et sa réaction à la suite l'intervention et aux précédentes présentations, où on disait que le milieu underground est un terrain fertile, essentiel au développement culturel de Montréal. Demande comment éviter l'effet de gentrification, alors que plus de gens veulent accéder à ces lieux. |

La présidente remercie M. Pelletier-Gilbert pour sa contribution aux travaux de la Commission et ses pistes de réflexion.

Elle fait un dernier appel à toutes les personnes intéressées à déposer une opinion écrite aux membres de la Commission ou encore de remplir le sondage et la boîte à idées, le tout avant le 22 mars.


5. Levée de l'assemblée

Mme Kaïla A. Munro rappelle que les audiences publiques des mémoires et opinions se poursuivent le 22 mars prochain et que tous les documents présentés et déposés seront accessibles sur la page web de la consultation.

Elle remercie les personnes ayant participé à cette séance ainsi que tout le personnel de la Ville ayant appuyé le travail des commissaires.

La séance est levée à 21 h 20.

Adopté le 29 avril 2024



Kaïla A. Munro
Présidente



Virginie Harvey
Coordonnatrice — soutien aux
commissions permanentes